



In Special Consultative Status with UN ECOSOC
Honorary of the UN Human Rights Prize 2023

À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

COMMUNIQUÉ DU CENTRE D'ÉTUDES DES DROITS HUMAINS D'AMMAN (ACHRS)

Rédigé par ACHRS
Traduit par Alix
Mermet

A l'occasion du vingt et unième anniversaire de la journée mondiale contre la peine de mort, le centre d'études des Droits humains d'Amman (ACHRS) réitère son fort engagement envers les principes des Droits humains et souligne le besoin urgent de progresser vers un monde sans peine de mort. A ce sujet, des avancées internationales encourageantes ont été enregistrées ces dernières années avec l'adhésion de nombreux pays et entités internationales à l'appel d'arrêt d'implémentation de la peine de mort et à son remplacement par des peines protégeant le droit à la vie, telle que la prison à perpétuité et d'autres alternatives appropriées. Au niveau international, la réponse à cet appel a été exprimée par des résolutions successives émises par l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, la dernière étant la résolution Nr. 463 de 2022. Cette résolution a reçu l'approbation de 125 pays, ce qui indique qu'il est temps d'abolir, de manière graduelle, la peine de mort dans le monde. Dans ce contexte, le centre d'études apprécie le positionnement des gouvernements arabes ayant soutenu la résolution et espère qu'ils voteront de nouveau en faveur de celle-ci en décembre prochain. Le centre appelle également les pays arabes qui se sont abstenus de voter en faveur de la résolution à revoir leur position afin de voter en faveur de celle-ci cette année.

Pour affirmer la légitimité de cette demande, de nombreuses études ont montré que la peine de mort ne produisait pas la dissuasion voulue, que ce soit dans le domaine public ou privé. Ainsi la peine de mort ne réduit pas le taux de criminalité, mais augmente au contraire le taux de violations des Droits humains, d'autant plus que le droit à la vie est un droit fondamental et sacré,

qui doit être préservé par tous les moyens possibles.

Dans le but d'atteindre cet objectif humanitaire, le centre d'études des Droits humains d'Amman s'attache à sensibiliser la communauté arabe et locale sur les dangers de la peine de mort. Connaissant les préoccupations sociales et les divisions dans l'opinion publique concernant la peine de mort, limiter la peine de mort aux crimes les plus graves, tout en réévaluant la législation nationale afin de la rendre compatible avec les normes internationales en matière de Droits humains, serait une première étape dans l'atteinte de cet objectif. Le centre souligne le fait que le processus d'abolition de la peine de mort doit se faire de manière graduelle, en se basant sur des études juridiques réalistes qui prennent en compte l'évolution de l'opinion publique, pour assurer une bonne transition vers un monde en accord avec la justice et la protection des Droits humains.

Dans cette optique, le centre encourage l'organisation de séminaires de sensibilisation, ainsi que de formations et d'ateliers, et la participation au vingt et unième anniversaire de la journée mondiale contre la peine de mort, qui a lieu le 10 octobre. Il souligne l'importance de se concentrer sur les groupes de jeunes, à travers les réseaux sociaux, où les raisons pour l'appel à l'abolition de la peine de mort peuvent être expliquées et où des peines alternatives qui dissuadent le crime, tout en préservant la justice et contribuant à construire une société basée sur les principes des Droits humains, peuvent être présentées.

Le centre d'étude incite également la communauté internationale à encourager les efforts en cours, effectués pour combattre la peine de mort et aller vers un monde respectant les Droits humains, particulièrement le droit à la vie, afin que la justice soit appliquée à tous. Il affirme son engagement ferme à soutenir les efforts locaux et internationaux dans ce domaine et appelle tous les militants du monde à unir leurs efforts dans ce processus.

L'ACHRS met en garde contre le danger que représente l'existence de dizaines d'articles de loi, imposant la peine de mort dans les pays arabes, compte tenu de l'absence de justice sociale et des restrictions supplémentaires imposées aux libertés publiques. Il attire également l'attention sur la gravité du phénomène de l'utilisation de la peine de mort dans les pays arabes pour attaquer les opposants politiques, plutôt que de chercher des moyens de désamorcer les conflits, les crises et divers problèmes.

Le centre appelle également tous les partenaires concernés par cet enjeu à coordonner leurs efforts de sensibilisation, de plaidoyer et de soutien en faveur de l'abolition de la peine capitale et à soumettre des propositions de peines alternatives dissuasives pour remplacer cette peine, dont le fondement n'est pas la perte d'une vie, mais plutôt la justice et l'instauration d'une société sûre.

Il est important de noter que le centre d'études des Droits humains d'Amman (ACHRS), en tant que centre indépendant de réflexion sur les questions de Droits humains et de démocratie, travaille depuis de nombreuses années pour diffuser et renforcer la culture des Droits humains dans la société. Dans ce but, le centre a comme priorité de véhiculer la culture de la protection du droit à la vie. Afin d'institutionnaliser le travail communautaire visant à modifier la législation régissant la peine de mort en Jordanie, qui est en contradiction avec le principe du droit à la vie et entrave l'engagement de la Jordanie envers les conventions internationales, la coalition jordanienne contre la peine de mort a été créée en 2007 sur la base de cette initiative et le centre d'études des Droits humains d'Amman a également initié la création de la coalition arabe contre la peine de mort en 2008.

Amman,
09/10/2023